



*Communiqué des organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires*

## **Une seule réponse s'impose, la mobilisation !**

Les organisations syndicales de salarié-es (CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires) départementales ont pris acte de l'annonce par le Premier ministre d'utiliser l'article 49-3.

Cette procédure gouvernementale permet de faire passer sans vote à l'Assemblée Nationale le projet de loi portant sur le système de retraites par points.

Cela démontre l'impuissance du gouvernement à répondre aux interrogations sérieuses et légitimes des parlementaires à propos de ce projet incomplet, très approximatif aux multiples inconnues.

C'est une nouvelle preuve que le gouvernement refuse le débat et veut faire passer en force ce projet de régression sociale minoritaire dans l'opinion publique.

Deux motions de censure sont désormais déposées, et imposent au gouvernement de s'expliquer par un discours de politique générale.

Les organisations réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de créer de nouveaux droits pour les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires départementales appellent à poursuivre les actions sans relâche :

**Mardi 3 mars : Rassemblement à 18h** devant la permanence du député Vignal (129 rue Andy Warhol) puis manifestation vers l'hôtel de ville de Montpellier.

**Jeudi 5 mars :** - **Rassemblement à 14h** aux côtés des étudiants, arrêt de Tram Hôpital Saint Eloi puis manifestation vers Le Peyrou, Comédie.

- **Rassemblement au Peyrou, 18h 30 retraite aux flambeaux**

**Dimanche 8 mars : Rassemblement 12h**, place de l'Europe, dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, appel des Grandes Gagnantes, puis **manifestation à partir de 14h**.